

MESURES PRÉVENTIVES POUR RÉDUIRE LES EFFETS DE LA CHALEUR SUR LA SANTÉ DESTINÉES AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Durant les épisodes de chaleur, certains individus sont plus à risque de souffrir des conséquences potentielles de la chaleur sur la santé.

Prenez connaissance de l'avis de santé publique - partenaires pour vous renseigner sur les conséquences d'une exposition prolongée à la chaleur et les recommandations émises pour protéger vos usagers vulnérables.

Partagez ces recommandations aux personnes fréquentant votre organisme, à vos employés et à vos bénévoles.

Voici des exemples de mesures préventives que vous pouvez mettre en place pour réduire les impacts de la chaleur sur vos usagers et vos bénévoles :

- Sensibilisation des bénévoles, travailleurs et aidants naturels sur les effets de la chaleur sur la santé;
- Distribution ou offre plus variée de moyens de rafraîchissement (ex. : pichets d'eau disponibles dans votre milieu de vie).
- Appels de courtoisie auprès des usagers et bénévoles plus vulnérables aux effets de la chaleur;
- Visites à domicile auprès de vos usagers et bénévoles plus vulnérables aux effets de la chaleur;
- Organisation d'activités effectuées dans des endroits climatisés (ex. sortie au cinéma)
- Diffusion d'activités gratuites effectuées dans des endroits climatisés (ex. activités dans les bibliothèques municipales);

Pour toute question en lien avec les effets de la chaleur sur la santé, vous pouvez vous référer aux services 24/7 d'Info-Santé en signalant le numéro 811.

Lors des situations d'urgence uniquement, vous pouvez contacter le 911, notamment lors de la nécessité d'un transport ambulancier.

Nous vous remercions pour votre habituelle collaboration, essentielle pour la santé et le bien-être des personnes vulnérables en collectivité.